

Hauts-de-France

Fonds mutualisé de Branche

Salariés de la Branche

Paie et Droit du travail

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Cette action est destinée aux professionnels chargés de la gestion du personnel (Technicien de paie, assistant RH, comptable...).

Durée

2 jours (1 j+1j)

Organisme de formation

CARAXO

Lieux & dates

♠ Groupe 1 Lille (dates à retenir et groupes constitués selon les tests de positionnement)

Le 1er avril 2021

- + Le 8 avril 2021
- + Le 15 avril 2021
- + Le 22 avril 2021

Interlocuteur Opco Santé PICOTIN Hervé

herve.picotin@opco-sante.fr 03 20 33 41 63

Contexte

Depuis quelques années, la fonction RH dans le secteur social, médico-social et sanitaire a considérablement évolué faisant partie intégrante des enjeux stratégiques des établissements.

En effet, celle-ci joue un rôle essentiel pour réussir le changement et accompagner les différentes transformations.

Au cœur de ces nombreuses transformations à la fois organisationnelles, législatives et digitales, la fonction RH doit faire face à de nouveaux défis.

Les résultats d'une récente enquête menée par Unifaf Hauts-de-France ont permis d'acter un besoin de développement des compétences sur plusieurs thématiques. Thématiques validées lors d'un groupe de travail composé de plusieurs adhérents.

Parmi ces thématiques, a été identifié un besoin de formation autour du Droit du travail et Paie.

Objectifs

- ♠ Maîtriser les process de la gestion du temps de travail (planning, congés, modulation ou annualisation) dans l'élaboration des éléments de paie
- Acquérir les aspects techniques liés à la gestion des contrats de travail courts
- ♠ Maîtriser la gestion des arrêts de travail (maladie, accident...) et leur indemnisation en lien avec les organismes sociaux
- Sécuriser le traitement de la paie en appliquant les dispositions légales et conventionnelles

Prérequis

Connaitre l'environnement de la formation professionnelle et travailler dans les Ressources Humaines.

Contenu

Un test d'auto-positionnement sera effectué par l'organisme en amont de la formation afin de constituer 2 groupes de niveaux différents pour bien cibler leur niveau d'appropriation de la thématique.

JOUR 1

- 1- Repérer les contraintes liées aux contrats de travail et leurs incidences en paie : ½ journée (en présentiel)
- 1.1 Gérer l'utilisation des contrats à durée déterminée :
- La liste limitative des cas de recours
- Les périodes d'essai à appliquer
- Les règles de renouvellement des CDD
- Les règles de succession des CDD et les éventuels délais de carence à respecter

OPCO Santé Hauts-de-France

Parcours Compétences RH 2021

Page 1/3



Fonds mutualisé de Branche Salariés de la Branche

- Les sanctions en cas de non-respect des règles de renouvellement et de succession des CDD
- La liste limitative des cas de rupture anticipée des CDD
- Les cas de versement de l'indemnité de fin de contrat

Exercices pratiques:

- détermination et calcul de délai de carence entre différents CDD
- analyse de clauses contractuelles de recours à des CDD
- étude de situation pour savoir si l'indemnité de fin de contrat est due ou non
- 1.2 Gérer les éléments essentiels des contrats de travail :
- La période d'essai à appliquer
- Les classifications à déterminer
- Les salaires minima à respecter et les éléments
- salariaux à prendre en compte
- Le lieu de travail et les clauses de mobilité
- Le temps de travail à indiquer dans le contrat
- Les cas de versement de l'indemnité de fin de contrat

Exercices pratiques:

- analyse des contrats de travail et de clauses contractuelles spécifiques
- études de cas de changements de lieu de travail

JOUR 2

2- Appliquer les règles de durée du travail, de suspension et de rupture du contrat de travail et leurs incidences en paie : 1 journée (en présentiel)

- 2.1 Les règles de durée de travail
- La durée légale du travail
- Les durées maximales du travail
- Le régime des heures supplémentaires
- Les conventions de forfait mensuel et annuel
- Le travail à temps partiel
- L'annualisation du temps de travail

Exercices pratiques:

- calcul d'heures supplémentaires (assiette et majoration) et fixation du régime social et fiscal
- calcul des jours de repos d'un salarié sous forfait annuel en jours
- détermination des heures supplémentaires en cas d'annualisation du temps de travail

Page 2/3

- 2.2 La suspension du contrat de travail en cas de maladies et de congés payés du salarié
- Le calcul des indemnités journalières de sécurité sociale
- Le calcul du maintien de salaire patronal en cas de maladie
- Le calcul des droits à congés payés
- La prise et le décompte des congés payés
- L'indemnité de congés payés et sa base de calcul
- Le report des congés payés

OPCO Santé Hauts-de-France Parcours Compétences RH 2021



rce Fonds mutualisé de Branche Salariés de la Branche

Exercice pratique:

- calculs des IJSS, calcul d'ICP, calcul de décompte des CP
- 2.3 La structure du bulletin de paie
- Les mentions obligatoires du bulletin de paie
- La réforme du bulletin de paie « clarifié »
- Le bulletin de paie électronique
- Les assiettes et les taux de charges sociales
- Le coût moyen du travail
- La réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale (ex-réduction Fillon)

Exercice pratique:

- calculs de la réduction générale de cotisation patronale
- 2.4 Les ruptures du contrat de travail et leurs incidences en paie
- La procédure de licenciement
- La procédure de rupture conventionnelle
- La procédure de départ à la retraite
- La démission
- Le calcul des indemnités de rupture
- Le régime social et fiscal des indemnités de rupture
- Les incidences de ses ruptures (documents de sortie, portabilité mutuelle, assurance chômage)

Exercice pratique:

- calcul des indemnités de licenciement et détermination du régime social adéquate

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques ;
- Remise d'exemples de clauses contractuelles ;
- Remise d'exemple de bulletins de paie;
- Exercices pratiques de mise en oeuvre ;
- Fichier Excel de calcul de réduction générale de cotisations patronales

Modalités pédagogiques :

Au regard du contexte sanitaire, les journées pourront se réaliser en présentiel ou en distanciel

OPCO Santé Hauts-de-France Parcours Compétences RH 2021 Page 3/3